



## LE DROIT AU RETOUR EN FORMATION

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si tu as entre 16 et 25 ans et que tu n'as pas de diplôme ou de qualification professionnelle, tu peux faire valoir ton droit au retour en formation.

#### DEUX CAS DE FIGURE

**Premier cas,** tu possèdes seulement le brevet ou tu n'as aucun diplôme. Par exemple Rémi, 17 ans, après avoir obtenu son brevet a abandonné en fin de 1<sup>ère</sup> Bac pro Accueil – relation client usager. Passionné de moto, il veut faire une formation de mécanicien (maintenance des véhicules) si possible en alternance.

**Deuxième cas,** tu as un Bac général mais pas de qualification professionnelle reconnue. C'était le cas de Julie, 23 ans. Elle a obtenu un bac ES et a quitté la fac après deux ans de droit. Ce n'était pas son truc, son truc à elle, c'est la vente. Elle est prête à revenir au lycée pour préparer un BTS après une année de mise à niveau.

Un numéro vert est accessible gratuitement du lundi au vendredi pour échanger avec un(e) conseiller(ère) qui t'accompagnera dans la recherche d'une solution et des structures d'informations locales.

 **N° Vert 0 800 1225 00** APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE

► [reviensteformer.gouv.fr](http://reviensteformer.gouv.fr)

#### LES ÉTAPES DU RETOUR EN FORMATION

①

Tu t'entretiens avec un conseiller du service public régional d'orientation (SPRO).

②

On te donne un rendez-vous dans une structure à même d'assurer ton suivi. La personne que tu rencontres, dans les 15 jours, devient ton référent et t'accompagne depuis ton retour en formation jusqu'à la fin de ton parcours.

③

Tu intègres une formation pour acquérir un diplôme ou une qualification professionnelle.



TOUS MOBILISÉS POUR VAINCRE  
LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

